



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2011-2012

Le 7 mars 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION D'APPUI À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION ÉTUDIANTE ET EN FAVEUR DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution du 9 décembre 2010 du Conseil syndical (10CS603) adoptée à l'unanimité qui dénonçait « le projet du gouvernement du Québec de procéder à la hausse annoncée des frais de scolarité », s'opposait « à toute hausse des frais de scolarité liés aux études universitaires » et appuyait « les mouvements étudiants dans leur opposition active à la hausse annoncée des frais de scolarité »;

ATTENDU la résolution du 6 avril 2011 du Conseil syndical (11CS609) adoptée à l'unanimité qui réitère son opposition à la hausse des frais de scolarité et appuie « vigoureusement les étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires » et incitait « la direction de l'UQAM à s'objecter à la hausse des frais de scolarité »;

ATTENDU que la Commission des études de l'UQAM dans une résolution adoptée à la majorité (avec dissidence de la direction), le 8 novembre 2011, a pris « position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement » (2011-CE-11864);

ATTENDU la résolution du 9 novembre 2011 du Conseil syndical (11CS617) adoptée à l'unanimité qui rappelait « que l'accessibilité aux études universitaires fait partie de la mission fondamentale de l'UQAM », s'opposait de nouveau « à toute hausse des frais de scolarité » et appuyait « les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale des sciences juridiques le 15 décembre 2011 rappelant « que l'instauration progressive de la gratuité des frais universitaires est non seulement un objectif à atteindre mais une obligation internationale depuis 1976 »;

ATTENDU la mobilisation étudiante actuelle visant à contrer la volonté du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité;

ATTENDU que six des sept associations étudiantes facultaires de l'UQAM sont en grève : l'AFEA (arts), l'AFESH (sciences humaines) et l'AFESPED (science politique et droit) depuis le lundi 13 février 2012, l'AFELC (langues et communication) depuis le lundi 20 février, l'AESS (sciences) depuis le 22 février et l'ADEESE (éducation) depuis le 23 février;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPUIE la grève et la mobilisation des étudiantes, étudiants de l'UQAM et du Québec dans leur lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement;

DEMANDE au Gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à la mise en œuvre de cette hausse des frais de scolarité;

SE PRONONCE en faveur de l'instauration progressive de la gratuité scolaire;

APPELLE à une participation massive des professeures, professeurs et maîtres de langue disponibles lors des manifestations nationales organisées par les associations étudiantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (1 vote contre)

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Télécopieur : 514/987-3014 – Courriel : spuq@uqam.ca